

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE

Mardi 1^{er} Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le premier avril à 18 heures 00 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCO, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Claire OUSTAILLER, Séverin BARIOZ, Laura BARIATTI,

Absents : Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 27.03.2025

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 07

Délibération n° 9 N 01042025_09

OBJET : Vente des parcelles n° B 2092 et B 2093 pour une contenance totale de 469 m2.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°12122023_10 approuvée lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 concernant la désaffectation et l'aliénation partielle du chemin rural de Montner à Calce. Le Conseil Municipal a approuvé le prix de vente dudit chemin au prix de 10 euros le m2.

Une proposition d'achat a été adressée à chaque propriétaire riverain, Mr Olivier PITHON, gérant de la SARL FAMILLE PITHON a répondu favorablement le 26.01.2024, et souhaite devenir acquéreur des parcelles B 2092 et B 2093 pour une contenance respective de 26 m2 et 443 m2 soit une superficie totale de 469 m2 au prix de 10 euros le m2 soit pour un montant total de 4 690 euros.

Les frais afférents à cet achat sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** de vendre les parcelles B 2092 et B 2093 pour une contenance respective de 26 m2 et 443 m3 au prix de 10 M2 soit un montant total de 4 690.00 euros, Les frais afférents à cet achat sont à la charge de l'acheteur.
- **AUTORISE** Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme



Le Maire – Bruno VALIENTE